# Commune de SAINT CLAIR SUR L'ELLE Mairie

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Magali BAZIRE, Fabienne LENOËL, Annick JOUFFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Absente excusée: Françoise LOQUET

Mme Annick JOUFFLINEAU remplit les fonctions de secrétaire.

Madame Françoise LOQUET, conseillère municipale de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêchée d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Thérèse LANGE, conseillère municipale, pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

### POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur VERGNE, 1<sup>er</sup> adjoint, vice-président du syndicat scolaire de l'Elle.

François VERGNE annonce que 250 élèves ont intégré le groupe scolaire « Coccin'Elle » le 4 septembre. Un effectif en baisse par rapport à l'année dernière où l'effectif était de 264 élèves. François VERGNE alerte sur cette baisse d'effectif, car à ce rythme la 11ème classe est menacée de fermeture dès l'année prochaine.

La suppression des contrats aidés perturbe ce début d'année scolaire et toute l'organisation de l'accueil périscolaire et centre de loisirs.

En effet, avant la suppression, le syndicat scolaire employait 8 contrats aidés. 6 ont été bloqués, remplacés par 4 CDD avec des personnes ayant déjà travaillé au groupe scolaire (3 CDD recrutés pour le mois de septembre et un CDD jusqu'au 31 décembre).

Un courrier en recommandé a été envoyé en août à la DIRRECTE pour déplorer cette situation, avec copie à Monsieur le Préfet.

Le mardi 29 août, plusieurs maires, avec le Président de l'Association des Maires de la Manche, ont rencontré le Préfet, à la préfecture de Saint-Lô. Les élus ont exprimé leurs inquiétudes quant à la suppression programmée de 350 contrats aidés dans le département.

Le ministre du travail considère que les contrats aidés sont inefficaces et coûteux. Un point de vue conduisant à la suppression prochaine de ces derniers, mais qui n'est pas partagé par bon nombre de maires.

Claude Halbecq, président de l'Association des maires de la Manche, a mené la délégation. Il a souligné que le préfet avait été très à l'écoute de leurs doléances, il s'est dit modérément optimiste quant à un fléchissement du gouvernement. Le préfet a rédigé un rapport au gouvernement.

Le syndicat scolaire espère un retour des contrats aidés d'ici la fin septembre.

En l'absence de contrats aidés, le syndicat scolaire devra trouver des solutions. La semaine à 4.5 jours est menacée.

François VERGNE pose la question : Est-ce que l'école est une dépense prioritaire ou pas pour les communes ?

Il alerte que si le syndicat diminue les postes, d'où perte de qualité, cela peut inciter les parents à mettre leurs enfants dans le privé donc fermeture de classe pour le groupe scolaire et diminution des effectifs au collège.

Madame le Maire demande à Monsieur VERGNE si le Président du Syndicat scolaire a repris contact avec la Préfecture, car des communes ont obtenu des aides depuis la rentrée.

Madame le Maire informe que le collège a accueilli environ 300 élèves soit un effectif stable par rapport à l'année dernière.

# <u>DÉLIBÉRATION 2017 - N°09/01 : LOTISSEMENT COMMUNAL « BOCAGE DE L'ELLE » : PARCELLE AD 153</u>

Madame le Maire rappelle que dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune, l'orientation d'aménagement et de programmation n°1-la Rousserie, concerne quatre parcelles destinées à l'habitation, près de la rue des chênes.

Le Conseil Municipal, par délibération 2016-n°06/06 du 15 juin 2016 avait envisagé un projet de lotissement communal sur les parcelles AD 29, 30, 153 et 140.

Madame le Maire a rencontré le service urbanisme de Saint-Lô Agglo au sujet de ce projet.

Le service urbanisme a confirmé que le lotissement peut se faire par étape en ne perdant pas de vue l'aspect d'ensemble.

Madame le Maire rappelle l'achat de la parcelle AD 29 et le compromis de vente de la parcelle AD30 le 10 juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Opte pour l'achat de la parcelle AD 153 à 6  $\leq$  le m² soit 18 090  $\leq$  pour le projet de lotissement communal en complément des parcelles AD 29 et AD 30. La parcelle AD 153 donne un accès sur la rue des chênes.
- Autorise Madame le Maire à signer le compromis de vente pour l'achat de ce terrain et tous documents afférents au dossier.

A l'issue de la signature du compromis, Madame le Maire reprendra contact avec les services de Manche Habitat pour obtenir 6 logements HLM dans le futur lotissement.

# DÉLIBÉRATION 2017 - N°09/02 : AMENAGEMENT DE LA RUE SIRE DE CREULLY

Afin de permettre la réalisation de l'aménagement de la rue Sire de Creully, les services des routes du Conseil Départemental de la Manche propose une convention des prestations d'assistance technique.

Le conseil départemental effectuera les missions suivantes :

- Le projet (PRO) comprenant, suivant besoin, l'établissement de dossier technique et les consultations pour la réalisation de compléments nécessaires aux études (levé topographique, géotechnique, loi sur l'eau, coordinateur SPS,...) restant à la charge de la collectivité.
- L'assistance contrats de travaux (ACT) comprenant la réalisation des dossiers de consultation des entreprises et la mise au point des marchés.
- La Direction de l'exécution des travaux (DET) comprenant l'assistance pour les opérations de réception.

L'estimation prévisionnelle de l'opération ressort à 50 000 € HT soit 60 000 € TTC. La rémunération du Conseil Départemental s'effectuera sur les bases suivantes :

- PRO: 2 % - ACT: 2% - DET: 2 %

Soit une rémunération du service à 3 000 € HT soit 3 600 € TTC.

La rémunération du service s'effectuera par application du taux au montant réel de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de réaliser les travaux d'aménagement de la rue Sire de Creully
- Accepte la mission des prestations d'assistance technique du service des routes du Conseil Départemental
  - Autorise Madame le Maire à signer la convention et tous documents afférents au dossier.

Il est demandé de faire, en même temps, une étude pour le réaménagement du carrefour de l'Eglise, pharmacie, presbytère.

# DÉLIBÉRATION 2017 - N°09/03 : NOM DE LA COMMUNE

Saint Clair sur Elle ou Saint Clair sur l'Elle?

Madame le Maire fait part que depuis 1897, le nom officiel de la commune à l'INSEE est SAINT CLAIR SUR L'ELLE, nom utilisé pour l'état-civil, tout ce qui est officiel.

Dans le langage courant, la commune est nommée Saint Clair sur Elle. Une procédure pour changer le nom avait d'ailleurs était commencée, mais cette démarche n'a pas été menée jusqu'au bout, pour l'instant.

Madame le Maire demande si le Conseil Municipal souhaite changer le nom ou pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme le nom officiel de la commune soit SAINT CLAIR SUR <u>L'</u>ELLE.

## POINT SUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Madame le Maire rappelle que Manche Numérique a prévu de venir déployer plus de 300 prises Ftth (fibre optique jusqu'à l'abonné) dans le cœur du bourg de la commune. Les études de recensement des habitations, services, entreprises et commerces actuels et envisagés ont été réalisées.

La phase d'étude pour le passage de cette fibre optique (fourreaux téléphoniques existants ou en aérien) est terminée.

La société GEoptic-SCOPELEC est chargée du tirage des câbles.

Les travaux de déploiement de la fibre optique devraient commencer prochainement pour se terminer au 31 décembre 2017.

Il restera à relier les habitations au réseau (9 autres mois de travaux).

# <u>DÉLIBÉRATION 2017 - N°09/04 : MODIFICATIONS DES STATUTS DU SDEM DE LA MANCHE ET EXTENSION DE PERIMETRE</u>

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité :
- Les évolutions législatives et réglementaires récentes, dont la loi de transition énergétique du 17 août 2015 et ses décrets d'application, ont modifié le champ d'intervention des autorités organisatrices de la distribution d'électricité;
- Il convient de modifier les statuts du syndicat pour proposer aux membres une nouvelle compétence (art. 3.2.3 : « Infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au gaz (GNV) ou hydrogène ») ainsi que la mise à jour de certaines compétences du syndicat et missions complémentaires.
  - Que ces statuts modifiés entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

## DECIDE :

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche ;
  - D'accepter l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes au SDEM50

# DÉLIBÉRATION 2017 - N°09/05 : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS

Afin de reverser le fonds d'amorçage au syndicat scolaire de l'Elle, le Conseil Municipal décide de procéder au virement de crédits suivants :

Section fonctionnement : Dépenses art 7489 - chapitre 14 - 32 300.00 € art 657351 - chapitre 65 + 32 300.00 €

# INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• Repas des retrouvailles :

Madame le Maire, en l'absence de Françoise LOQUET, fait le point sur l'organisation du repas des personnes âgées de 65 ans et plus, prévu le 8 octobre à la maison des associations. Les invitations doivent être faites avant le 23 septembre.

#### Voirie :

### Chemin de l'Hyvet :

Raymond GIRARD informe que le chemin de l'Hyvet a été détérioré par une entreprise amenant de la tangue chez un particulier. Il est demandé de prendre contact avec l'assurance de la commune.

### o Rue des jardins:

Raymond GIRARD alerte sur la formation de nids de poules rue des jardins.

### Lotissement le Clos Normand :

Magali BAZIRE demande qu'un courrier soit envoyé aux habitants du lotissement le Clos Normand afin de rappeler que certaines haies appartiennent aux maisons et que c'est aux propriétaires ou locataires de les tailler.

## • Fleurissement:

Thérèse LANGE annonce le résultat des 4 coups de cœur pour le fleurissement des maisons.

- M et Mme CANIVET, résidence Clair bocage
- M et Mme LETELLIER, rue Maurice Genevoix
- Mme SIMONET, résidence Sire de Creully
- M et Mme MENARD, hameau Picquenard

Thérèse LANGE annonce également que le jury a décerné 3 prix d'honneur, à des personnes ayant obtenu des prix lors du concours communal :

■ M et Mme ENEE, Mme FEUILLET et M. QUESNEL

Une remise des prix sera effectuée prochainement.

## • Don du Sang :

Il est rappelé qu'une collecte de sang est organisée le vendredi 22 septembre de 15h à 19h à la maison des associations.

Une information sera faite lors du forum et le mardi 19 septembre sur le marché hebdomadaire.

# • 2<sup>ème</sup> Foire d'automne :

Il est rappelé que la  $2^{\text{ème}}$  foire d'automne sera organisée le 22 octobre de 9h à 18h.

### HLM:

Johanny LALANNE évoque le problème des baignoires dans les logements HLM. Certaines personnes âgées souffrant d'un handicap, ne peuvent plus prendre de bain. Ces personnes souhaiteraient des douches.

Madame le Maire s'est déjà renseignée à ce sujet près de Manche Habitat. Une solution peut être proposée. Madame le Maire demande que ces personnes lui soient orientées.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.